



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2015

**Présents :** Régine BRICHET, Delphine RIPOCHE, Jacques LEBRUN, Marie GAUTREAU, Mado PARENTEAU, Laid AOUDJ, , Nathalie TURCAS, Anne ROMÉ, Frédéric LEBRUN, Sébastien PERROTIN, Véronique PICHEREAU, Henri SAULGRAIN, Claire GAUDRON, Monique CHANET, Robert MARION, David LAGLEYZE, Céline FOURREAU,

**Excusés :** Emmanuel NOZAY (pouvoir à Sébastien PERROTIN), Cédric TECHER (pouvoir à David LAGLEYZE)

**Secrétaire de séance :** Nathalie TURCAS

**Date de La Convocation :** 02/02/14

**Diffusion :** Conseil Municipal - Panneau d’Affichage – Site Internet

### ORDRE DU JOUR

**Subventions 2015 aux Associations**  
**Devis SIEMML dépannage Eclairage Public**  
**ZA du Perray : Projet Beaumont**  
**Vente des Iles du Moulin d’Ivray à la CCLS**  
**Dénomination lieu-dit**  
**Convention VIGI FONCIER**  
**Questions diverses**

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<p>Approbation du compte rendu précédent</p> <p><b>1°) Subventions 2015 aux associations (RB) :</b> Des subventions peuvent être attribuées aux associations chaque année après étude de leurs dossiers (bilan, effectifs et besoins). Un tableau récapitulatif des demandes 2015 vous sera présenté lors de la séance.</p> <p><i>Une délibération doit être prise préalablement à l’inscription budgétaire.</i></p>	<p>Rappel sur les questions diverses à déposer 2 jours avant la réunion</p> <p>Régine expose la manière dont les subventions étaient octroyées jusqu'alors. Un travail au cas par cas avec une vigilance sur les trésoreries des associations.</p> <p>« David Lagleyze propose au CM de trouver un principe « mathématique » pour définir chaque année les subventions, prenant en compte les bilans annuels des associations. Si sur le principe, cela semble être une bonne idée partagée par une majorité du conseil, dans le détail, elle est peut être difficile à appliquer sans avoir échangé au préalable avec nos associations et connaître leur fonctionnement, leurs projets, qu’elles soient communales ou non : réflexion à mener sur 2015 par la commission finances pour mise en place en 2016.</p> <p>Cependant, tout le monde est sensible à la vigilance que nous devons avoir sur le budget de cette année, du fait de la diminution notable des dotations de l’Etat et des lourds investissements qui grèvent le budget communal jusqu’en 2025.</p> <p>La réflexion doit se poursuivre au niveau de la commission finances, mais pour leur permettre de travailler sur des bases consensuelles, un accord de principe est donné sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher une baisse du budget subvention dans l’idéal mais en tous les cas pas de hausse et donc proposition d’arbitrage</li> <li>- Soutien plus important cette année pour la relance du comité des fêtes : Unanimité</li> <li>- Accord du Conseil municipal par 16 voix pour, 2 contre et 1 abstention pour ne plus subventionner les collèges et lycée</li> </ul>

**2°) Devis du SIEML pour un dépannage de l'éclairage public (JL) :**

Le SIEML doit intervenir pour le remplacement de la lanterne d'éclairage public n° 149 située route de Seiches ainsi qu'un autre dépannage.

1) *Les travaux de 620.57 € HT font l'objet d'une prise en charge par la commune pour un montant de 465.43 € et doivent être approuvés par délibération.*

2) *Les travaux de 226.60 € HT font l'objet d'une prise en charge par la commune pour un montant de 169.95 € et doivent être approuvés par délibération.*

**3°) ZA du Perray : Projet Beaumont (DR) :**

L'entreprise de pompes funèbres Beaumont de Chateauneuf/Sarthe a un projet d'implantation dans la zone artisanale. Or une modification parcellaire doit être faite en raison d'un changement d'implantation

*Le Conseil Municipal donnera son avis sur ce modificatif d'implantation*

**4°) Ventes des Iles du Moulin d'Ivray à la CCLS (DR):**

Dans le cadre d'un aménagement touristique, la CCLS doit acquérir les îles du Moulin d'Ivray d'une superficie de 1 ha 38 à 20 ca. France Domaines avait estimé ces terrains à 0.14 € le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 1 934 €

*Une délibération validera l'accord de cette vente à la CCLS*

**5°) Dénomination de lieu-dit (JL):**

Mr PIRON et Mlle ROUSSEAU ont fait construire une maison le long du chemin des Alliers et souhaiteraient donner le nom de « La Molière » à leur habitation.

*Cette dénomination doit faire l'objet d'une délibération pour transmission aux services du cadastre.*

- Réflexion sur les associations qui nous fournissent des prestations pour évaluer si la subvention couvre ces dernières ou s'il faut plutôt être sur un principe de facturation
- Clarification du tableau pour identifier les associations qui requièrent une adhésion et qui le sont, à ce titre, si on décide de maintenir notre adhésion à montant imposé »

Accord unanime pour le devis du SIEML

Accord unanime pour le devis du SIEML

Présentation des 2 plans d'aménagement proposés par la CCLS et de l'alternative proposée par la commission urbanisme de la CCLS. Un schéma d'ensemble sera fait pour la zone.

Le Conseil Municipal refuse la proposition de la commission tourisme pour vendre à la CCLS une partie des îles du Moulin d'Ivray (1 ha 38a 20 ca sur la commune d'Etriché) à 1 euro.

Accord unanime pour accepter la délibération du Conseil Communautaire qui s'aligne sur l'estimation des domaines pour une vente à 0.14 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 1 934 €.

Accord du Conseil Municipal pour la dénomination d'un lieu-dit : La Molière située sur le chemin des Alliers

**6°) Convention VIGI Foncier (JL) :**

La SAFER a développé un portail « VIGI FONCIER » permettant aux collectivités de suivre en temps réel tous les mouvements fonciers d'origine agricole ou de trouver des références sur le prix des terres depuis 2011 sur leur territoire.

*Ce portail doit faire l'objet d'une convention à passer entre les communes si celles-ci souhaitent continuer à bénéficier de ce service*

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Préaux de la Maison de l'Enfance
- Bilan financier 2014

**INFOS DIVERSES :**

Evolution territoriale

Refus du Conseil Municipal d'adhérer au Vigi Foncier

Accord de principe pour les nouveaux plans des préaux de la maison de l'enfance et du restaurant scolaire conformément au budget prévu. Des devis seront demandés aux artisans locaux – les poteaux pourraient être peints en couleur pour un style moins austère.

La CCLS privilégie un territoire Nord Est. Diverses réunions sont à nouveau programmées pour réfléchir sur cette évolution. Pour le groupe d'Etriché, la question sera reprise lors de la prochaine réunion du 05 mars et la synthèse de la réunion privée de janvier sera alors présentée.

En raison de l'absence de plusieurs élus, la rencontre avec les pompiers lors d'une manœuvre est reportée en mai/juin prochain.

Prochain Conseil : 5 MARS A 19 H 30